

Séance du 25 Avril 2008

ACQUISITION DE TERRAIN A M. CAMAZZOLA

(Annule et remplace la précédente en date du 25 janvier 2008)

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'acquérir à M. CAMAZZOLA à 74-Mont-Saxonnex, la parcelle de terrain située au lieu-dit "Les Contamines", en vue de l'élargissement de la route de Chamoule, cadastrée comme suit :

- A 1312 d'une contenance de 14 m² au prix de 15.00 € le m²
- A 1313 d'une contenance de 24 m² au prix de 15.00 € le m²

soit une contenance totale de 38 m² au prix de 15 € le m² et la somme de 570.00 € (cinq cent soixante dix euros). Somme qui sera imputée à l'article 2111 du budget en cours.

ACQUISITION DE TERRAIN A MME LAURE PELLIER-CUIT

Le Conseil Municipal:

1- DECIDE à l'unanimité d'acquérir à Mme Laure PELLIER-CUIT, domiciliée à 74- Mont-Saxonnex, les parcelles de terrain située au lieu-dit "Sur le Cé", en vue de l'élargissement de la route des Plagnes, cadastrée comme suit :

- B531 d'une contenance de 26 m² au prix de 15.00 € le m²
- B532 d'une contenance de 94 m² au prix de 15.00 € le m²

soit une contenance totale de 120 m² au prix de 15 € le m² et la somme de 1800.00€ (mille huit cent euros).

Somme qui sera imputée à l'article 2111 du budget en cours.

2-AUTORISE le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer tous actes à intervenir

ACQUISITION DE TERRAIN A M. MME PORTAS-LAPLAGNE

Le Conseil Municipal:

1- DECIDE à l'unanimité d'acquérir à M. Mme PORTAS/LAPLAGNE la parcelle de terrain située au lieu-dit "Sur le Cé", en vue de l'élargissement de la route des Plagnes, cadastrée comme suit :

- B471 d'une contenance de 73 m² au prix de 15.00 € le m²

Soit une somme totale de 1095.00 € Mille quatre vingt quinze euros)

Somme qui sera imputée à l'article 2111 du budget en cours.

2-AUTORISE le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer tous actes à intervenir

DESIGNATION DU DELEGUE AU SMDEA

Le Maire rappelle que la commune est adhérente au SMDEA et qu'il convient de désigner un représentant au sein de cet organisme.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal DECIDE de désigner à l'unanimité :

- M. Jacques MARTINELLI, représentant de la Commune au SMDEA

DESIGNATION DES SEPT DELEGUES TITULAIRES ET DES SEPT DELEGUES SUPPLEANTS REPRESENTANT LE COLLEGE DES COMMUNES ISOLEES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL ANNEMASSE-BONNEVILLE.

Les communes d'ARACHES-LA-FRASSE, BRISON, CLUSES, ENTREMONT, LE REPOSOIR, MAGLAND, MARIGNIER, MARNAZ, MONT-SAXONNEX, NANCY-SUR-CLUSES, SAINT-JEAN-DE-THOLOME, SCIONZIER et THYEZ, qui adhèrent au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, forment le collège des communes isolées.

En application des statuts de ce syndicat, le collège des communes isolées est représenté au Comité syndical par sept délégués titulaires et sept délégués suppléants.

A la suite d'une réunion de travail associant des représentants de l'ensemble des communes concernées, il est proposé de désigner, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

⇒ Comme délégués titulaires :

- Madame Christine CHAFFARD, Maire de SAINT-JEAN-DE-THOLOME
- Monsieur Loïc HERVE, Maire de MARNAZ
- Monsieur Jean-Claude LEGER, Maire de CLUSES
- Monsieur Jean MONIE, Maire-Adjoint de SCIONZIER
- Monsieur René POUCHOT, Maire de MAGLAND
- Monsieur Fernand REMARK, Conseiller Municipal de NANCY-SUR-CLUSES
- Monsieur Gilbert REVEL, Maire-Adjoint de THYEZ,

⇒ Comme délégués suppléants :

- Madame Fernande AUVERNAY, Maire-Adjoint de MAGLAND, suppléante de Monsieur René POUCHOT
- Monsieur Jean-Pierre BLANCHET, Maire du REPOSOIR, suppléant de Monsieur Fernand REMARK
- Madame Madeleine COUDURIER, Maire de BRISON, suppléante de Monsieur Loïc HERVE
- Monsieur Willy EGARD, Maire-Adjoint d'ARACHES-LA-FRASSE, suppléant de Monsieur Jean-Claude LEGER
- Madame Corinne MARECHAL, Conseillère Municipale d'ENTREMONT, suppléante de Monsieur Gilbert REVEL
- Monsieur Jacques MARTINELLI, Maire de MONT-SAXONNEX, suppléant de Monsieur Jean MONIE
- Monsieur Raymond MUDRY, Maire de MARIGNIER, suppléant de Madame Christine CHAFFARD,

afin de siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les délégués titulaires et suppléants désignés.

NOMINATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A L'OFFICE DE TOURISME DE MONT-SAXONNEX

Le Maire expose que, conformément aux statuts, il convient de nommer 2 délégués du conseil municipal au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Mont-Saxonnex, le Maire étant membre de droit.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'élire

- Jacques DELEMONTEIX
- Christelle BOISIER

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire expose qu'il convient de désigner un correspondant DEFENSE chargé des questions défense qui a vocation à développer le lien Armée Nation.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'élire

- Alain LECHEVALLIER

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2008

Le Maire présente au Conseil Municipal les projets et demandes de subventions faites par l'école, LE TEMPS DE VIVRE et le COMITE D'ANIMATION.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal DECIDE, de voter à l'unanimité les subventions suivantes pour la somme globale de 2250.00 €. Somme qui sera imputée à l'article 6574 du budget en cours.

<i>Association</i>	<i>Montant 2008</i>
CLASSE DE DECOUVERTE- ECOLE	1350.00
TEMPS DE VIVRE participation voyage	400.00
COMITE ANIMATION	500.00

DECISION MODIFICATIVE N°1/BP 2008 COMMUNE

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n°1/2008 pour le Budget COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1/2008 par **8 voix POUR et 7 ABSTENTIONS** (Christian SCHEVENEMENT, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Roger PELLIER-CUIT)

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses	Recettes

Chapitres	Article	Prog	Montant	Chapitres	Article	Prog	Montant
O11	6184		1085	70	70878		100
Charges à caractère général	62878		150	Produits des services du domaines			
O12	6453		4900	74	74121		-23000
Charges de personnel				Dotations et Participations	74122		25530
					74127		25000
65	6554		5000				
Charges Gestion courante	6574		2000	77	7788		7000
	65748		17730	Produits Exceptionnels			
66	6611		-52365				
Charges Financières	66111		56030				
	668		100				
TOTAL			34630	TOTAL			34630
INVESTISSEMENT				Recettes			
Dépenses							
Intitulé	Article	Prog	Montant	Intitulé	Article	Prog	Montant
Matériel Roulant	21571	156	10000	Emprunt 2008	1641	ONA	-1141
Travaux de Voirie	2315	OO3	98514	Subventions Toiture Eglise	1323	161	50000
	-	-	-	Subventions Diverses	1323	ONA	14470
Capital des Emprunts	1641	ONA	12815				
	-	-	-	Cession Déchetterie	O24	ONA	58000
		TOTAL	121329			TOTAL	121329

DECISION MODIFICATIVE N°1/BP 2008 TELEMONT

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n°1/2008 pour le Budget TELEMONT

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1/2008 Budget TELEMONT par **8 voix POUR et 7 ABSTENTIONS** (Christian SCHEVENEMENT, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Roger PELLIER-CUIT)

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>				<u>Recettes</u>			
Chapitres	Article	Prog	Montant	Chapitres	Article	Prog	Montant
O12	6336		250	70	7061		36000
Charges de personnel	6413		35000	Vente de produits	707		-55
	6451		13125		70878		-930
	6453		1565				
	6454		1925	74	7474		17730
	6475		770	Subventions d'exploitation			
66	668		110				
Charges Financières							
TOTAL			52745	TOTAL			52745

EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE D'EPARGNE D'UN MONTANT DE 200 000.00
€

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de contracter un emprunt afin de financer les investissements de la Commune.

Monsieur le Maire rend compte des résultats de la consultation et après analyse des différentes offres, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du C.E. des Alpes **par 8 voix POUR et 7 ABSTENTIONS** (Christian SCHEVENEMENT, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Etienne BONNAZ, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Roger PELLIER-CUIT)

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du contrat n°A0108067000 établi par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes décide :

Article 1 :

Pour financer les travaux d'investissements 2008, la commune de Mont-Saxonnex contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un emprunt de la somme de 200 000 euros, au taux de 4,46 % à échéances trimestrielles dont le remboursement s'effectuera en 15 ans à partir du 20 mai 2008

Article 2 :

Monsieur le Maire approuve les conditions financières et est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

CONVENTION AVEC LE SIVOM DE CLUSES POUR LA DECHETTERIE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire APPROUVE à l'unanimité :

- la convention de mise à disposition de la déchetterie au SIVOM de la Région de Cluses selon les conditions et dispositions diverses précisées dans la convention jointe en annexe jusqu'à son transfert effectif de propriété constaté par acte notarié.
- Les charges, impôts et taxes seront assumés par le SIVOM de la région de Cluses qui fera son affaire de la gestion et de l'exploitation de cette déchetterie.

SELEQ 74 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE
TELECOMMUNICATION SECTEUR QUART DERNIER

Monsieur le Maire expose que *LE SYNDICAT D'ELECTRICITE, DES ENERGIES ET D'EQUIPEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE* envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2008, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération **SECTEUR QUART DERNIER** figurant sur le tableau en annexe :

<i>d'un montant global estimé à</i>	409 709 €
<i>Avec une participation financière communale s'élevant à</i>	158 942 €
<i>Et des frais généraux</i>	12 291 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que **LA COMMUNE DE MONT-SAXONNEX**

1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

2) **S'ENGAGE** à rembourser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie sa participation à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du projet des travaux figurant en annexe et délibéré,

APPROUVE la répartition financière

D'un montant global estimé à **409 709 €**

Avec une participation financière communale s'élevant à **158 942 €**

Et des frais généraux **12 291 €**

S'ENGAGE à rembourser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie 80% du montant des frais généraux (3 % du montant TTC des travaux et des honoraires divers) soit **9833 €** sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise la démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

SYMBOL 42 ¶ "**Monotype Sorts**" **S'ENGAGE** à rembourser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie, les vingt annuités d'amortissement de la participation hors frais généraux restant à la charge de la Commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt **le 1er janvier 2009** aux conditions fixées par le Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.